Fev 72

■ Michel Branciard

PLANIFICATION D'UNE ÉCONOMIE AUTOGÉRÉE

Lorsqu'on s'interroge sur les transformations de structures allant dans le sens d'un projet socialiste, on peut adopter diverses attitudes :

— Ne rien projeter du tout et compter sur la capacité d'invention des "révolutionnaires" en action. Analysant "mai 68", J. Juliard nous dit : « **C'est alors que j'ai vérifié que les révolutionnaires sont des gens qui n'ont pas de projet. A partir du moment où vous avez un projet de société à substituer à une société existante, vous êtes techniquement un réformiste. Au contraire, lorsque vous vous attaquez à des structures, en disant que la suite se fera ou s'inventera dans le mouvement lui-même, alors vous êtes un révolutionnaire...** » (1).

— Une seconde attitude consiste, à partir de principes théoriques, à brosser le tableau de la société idéale dans laquelle les structures bien huilées s'adaptent parfaitement les unes aux autres... G. Martinet juge très sévèrement une telle approche du problème : « **La pire des duperies c'est de vouloir construire des projets socialistes qui ne tiendraient pas compte des expériences concrètes. Certes, de tels projets existent. Mais regardons ce qu'ils donnent : des collections de vœux pieux, la description de mondes imaginaires où les travailleurs prennent aisément en main leur propre destin, où la pratique économique ne tient plus compte que des vrais besoins, où s'effacent toutes les incohérences et toutes les inégalités du monde capitaliste. Qui, en dehors d'une fraction de l'intelligentsia peut prendre au sérieux ces "bergeries" ? Assurément pas les masses auxquelles elles sont destinées. Ce n'est pas que cet univers de bonnes intentions manque d'idées intéressantes. Mais l'univers lui-même n'est pas crédible. Sa construction tient en effet pour résolus des problèmes qui ne le sont nulle part et en premier lieu celui de la gestion démocratique de l'Etat et de l'économie dans un système socialiste** »...

— Acceptant d'être "techniquement un réformiste", mais refusant la "description de mondes imaginaires", nous allons tout bonnement dans cet article nous limiter à l'examen des problèmes que pose la planification dans les pays où elle coexiste avec l'autogestion ou des tentatives d'autogestion.

(1) "ESPRIT" : Juin-juillet 1968, p. 1 053 (Table ronde).

INCOMPATIBILITE DE L'AUTOGESTION ET D'UNE CERTAINE PLANIFICATION

C'est l'expérience polonaise qui nous fournit, de ce point de vue l'exemple le plus probant.

Dès mars 1956, on constate dans les usines polonaises une certaine effervescence. L'un des principaux foyers est l'usine d'automobiles F.S.O. de Zéran. Le secrétaire de la cellule du Parti à l'usine décrit ainsi le cheminement des discussions : « *Prudemment nous proposâmes d'établir un conseil technique qui pourrait coordonner nos efforts en matière économique... puis nous pensâmes qu'il ne serait pas mauvais d'avoir dans l'usine un conseil ouvrier qui dirigerait l'usine, assurerait sa gestion économique et son organisation et qui, en même temps, la guiderait et ferait des recommandations au directeur quand il s'agirait de l'exécution* » (2).

L'octobre polonais, c'est-à-dire l'ébranlement causé par la révolte de Poznan en 1956 voit la multiplication de ce type de conseils qui, créés au départ pour présenter des revendications que les conseils d'entreprise syndicaux se refusaient à prendre en charge, s'immiscent rapidement dans la sphère de production pour s'efforcer d'y remettre de l'ordre.

La victoire de Gomulka acquise, une loi de novembre 1956 fournit un cadre juridique aux conseils que les travailleurs décideront de créer.

Cette loi assigne aux conseils plusieurs tâches : donner un avis sur les projets de plan annuel de l'entreprise définis au niveau national — rationaliser les processus technologiques — accroître le rendement — définir le schéma d'organisation de l'entreprise — dans le cadre de la Convention collective nationale et des règlements gouvernementaux, fixer les normes de travail, les taux de salaires et les primes...

Mais rapidement se pose le problème des possibilités d'action des conseils dans le cadre d'une « économie commandée du centre ». En effet, l'industrie nationale est considérée comme une entreprise unique. Avant Poznan, les directeurs d'entreprises ne disposaient d'aucune initiative par rapport aux offices centraux, si ce n'est celle de choisir parmi les 3 000 "indices", qui leur étaient fixés arbitrairement, ceux dont ils tiendraient compte, car beaucoup se révélaient incompatibles entre eux (3).

Si avec l'arrivée de Gomulka un léger assouplissement se manifeste, notamment par la réduction à 8 du nombre des "indices" — un indice est un chiffre qui montre : à l'entreprise ce qu'elle doit faire (indice planifié) ; à l'administration, ce que l'entreprise a fait (indice comptable) — la décentralisation est bien modeste. En caricaturant, on a pu dire que l'entreprise n'a que deux libertés supplémentaires : celle de mettre de côté des matières premières — celle de se livrer à des activités accessoires.

« *Le fonctionnement de conseils ouvriers efficaces et puissants implique inévitablement l'abandon du principe de "direction unitaire" de l'entreprise par un corps de fonctionnaires appartenant à l'administration économique et met donc en cause les fondements politiques sur lesquels repose tout le système de cette administration* » (4).

Comme il n'y eut pas en Pologne une telle remise en cause, comme on continua à s'en tenir à la planification autoritaire et centralisée, on ne peut s'étonner de la relative facilité avec laquelle les conseils ouvriers qui s'étaient voulus des organes d'autogestion furent deux ans plus tard "absorbés".

CENTRALISATION DECENTRALISATION EN ECONOMIE SOCIALISTE

Etudiant les limites générales de la centralisation et de la décentralisation en ré-

(2) Cité par Sturmthal : « La participation ouvrière à l'Est et à l'Ouest "Ed. Ouvrières" », 1967, p. 190.

(3) A. BABEAU : « Les Conseils ouvriers en Pologne », Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences politiques. A. Colin, 1960, p. 35.

(4) Marie LAVIGNE : « Les Economies socialistes, soviétiques et européennes », Col. U. A. Colin, 1970, p. 69.

Mais les difficultés de l'autogestion ne tiennent pas strictement à un manque d'information ou au peu d'intérêt de la part des ouvriers vis-à-vis de l'autogestion. Ou, du moins, ça n'est pas sous un angle idéal qu'il faut envisager la participation. Lorsque les dirigeants yougoslaves ont élaboré la réforme de 65, ils ne se sont certainement pas posé la question de savoir si cette participation était une exigence démocratique dans l'autogestion ; il s'agissait, comme on l'a déjà dit, de passer à un stade extensif de l'économie.

A cette question de rentabilité s'ajoutait un grave problème monétaire ; l'accroissement de la circulation monétaire étant beaucoup plus fort que l'augmentation de la production, l'inflation était devenue endémique.

La réforme de 65 qui libérait les entreprises de la tutelle de la commune ou de la région, visait également à freiner la disparité des prix des produits primaires et des produits finis. Il fallait également augmenter les ressources mises à la disposition des entreprises. Ces différentes mesures amenèrent donc les organes d'autogestion des organismes économiques à rechercher les mesures internes propres à améliorer les résultats dans le domaine de la productivité, de l'utilisation des capacités de la main-d'œuvre et des investissements.

Les effets de l'autonomisation (qui s'étaient d'ailleurs déjà faits sentir dès l'introduction des conseils ouvriers mais qui avaient été limités jusqu'en 1957) ont eu des aspects positifs : lutte contre le gaspillage, accroissement de la productivité, et une certaine tendance à la réduction, parfois abusive, des effectifs. Ces effets positifs ont cependant été contrebalancés par des tendances négatives : économisme des entreprises, peu de moralité dans les comportements sur le marché, compression trop forte du personnel touchant surtout les femmes et les travailleurs âgés (une législation syndicale appropriée freine maintenant ce type de réaction face à l'impératif de la rentabilité), répartition individuelle trop forte des bénéfices au détriment des investissements productifs et de l'utilisation sociale ou collective des profits.

En ce qui concerne, par exemple, les salaires, à la veille de la réforme, en 1964, l'échelle des salaires avait déjà, officiellement, atteint l'étalement de 1 à 8. Selon d'autres chiffres, l'étalement aurait été moins fort : de 1 (non qualifié) à 2,44 (cadre de formation universitaire dans l'industrie) et à 2,87 (cadre de formation universitaire dans les institutions officielles). Si l'on s'écarte de ces moyennes pour se tourner vers des entreprises concrètes, les échelles s'élargissent : ainsi, par exemple, au combinat de Belje, l'échelle va de 300 dinars pour le manœuvre à 2 100 pour le directeur (1966). Ce type d'inégalité se double d'une inégalité entre secteurs de l'économie et surtout entre les différentes régions selon leur niveau de développement.

Avant la réforme de 65, la fédération essayait d'aider les régions les moins favorisées par des subventions et des règlementations spéciales protégeant les industries nouvelles. La réforme obligeant les républiques à faire face elles-mêmes à leur situation, non seulement contribua à freiner le développement de certaines régions, mais aussi, par voie de conséquence, augmenta les inégalités régionales quant au niveau des salaires. Un exemple entre mille : on constatait, à la fin de 1965, des écarts de salaires de 1 à 4 entre les mines de Macédoine et les chantiers de barrages de Slovénie.

En bref, si la réforme de 1965 a permis de surmonter quelques difficultés (on a constaté un développement effectif des forces productives) elle a aussi engendré une situation qui, quelquefois, s'est avérée dramatique. A la veille du congrès, onze ans après la première loi sur l'autogestion, l'inflation ne pouvant plus être maitrisée, une nouvelle dévaluation du dinar a été décidée. La balance commerciale plus que jamais déficitaire et celle des paiements de plus en plus alourdie par le service des dettes extérieures.

Les "révélations" du II[e] congrès de l'autogestion

Les diverses formes de mécontentement qui se sont manifestées (grèves, protestation, contestation étudiante — cf. le voyage de Chaban-Delmas — et, surtout, une forte émigration) n'ont évidemment pas laissé indifférents les participants du congrès. Les principaux boucs émissaires ont été "les dirigeants corrompus", les "technocrates, bureaucrates, ou managers", et même, "des généraux en retraite". Une ferme reprise en main de l'économie est apparue nécessaire ; il n'était plus possible de se cacher les yeux.

De plus, des problèmes économiques découle un très grave problème politique : l'abandon d'une politique volontariste de développement, donc du plan, au profit de la concurrence entre les entreprises et entre les régions est une des raisons principales du déferlement des nationalismes, et particulièrement de la tension toujours plus grande entre les deux républiques riches (Slovénie et Croatie) et les autres régions de la fédération. Cette tension en vient à paralyser le fonctionnement des institutions et retarde l'adoption des mesures et des réformes qu'exige la détérioration de la situation économique.

Conclusion

L'une des raisons principales de la situation actuelle semble provenir de l'hésitation qui caractérise le pouvoir, « écartelé entre la logique inhérente à la décentralisation des années antérieures et qui l'a poussé vers le libéralisme, et une tradition et une habitude de l'action autoritaire, administrative, centralisée ». (Meister).

Cette remarque permet effectivement de dégager un point de vue à la fois diachronique (la succession des différentes politiques suivies) et synchronique (les conflits permanents entre, d'une part, les organes d'autogestion et les directeurs, bureaucrates et autres bêtes noires, et d'autre part, entre les entreprises et les organes d'Etat) sur l'autogestion ouvrière yougoslave. Après le congrès de mai 1971, rien ne change fondamentalement : une période à tendance autoritaire et centralisée va probablement suivre celle qui avait été amorcée en 1965. Reste à savoir si les dirigeants pourront faire "machine arrière". Tout d'abord, un phénomène nouveau est apparu : c'est l'extension du secteur privé mais qui ne concerne encore que l'hôtellerie, les transports et l'agriculture ; un autre phénomène, plus général, est aussi beaucoup plus inquiétant. Dans le schéma "classique" de l'autogestion, les entreprises ne sont pas autonomes et toute décision résulte de la mise en opposition, du dialogue, entre la volonté de la collectivité nationale et celle du groupe humain que constitue l'entreprise. Dans la mesure où la déplanification ne permet plus à la volonté nationale de s'exprimer, les entreprises deviennent alors comparables aux coopératives du monde libéral. « La propriété sociale, cessant d'être contrôlée par l'Etat, devient en fait une propriété collective... la gestion, devant réagir aux fluctuations du marché, devient, elle aussi, de type libéral ». (Meister). On peut alors se demander si les bonnes résolutions des dirigeants yougoslaves tendant à ramener l'économie dans le bercail socialiste traditionnel, ne vont pas s'opposer à une idéologie et à une pratique libérale qu'ils avaient, eux-mêmes, engendrée.

Pour finir, — et on reprendra encore les analyses de Meister — on peut dégager trois grandes fonctions de l'autogestion yougoslave :

1) Sa principale fonction historique a été de constituer « une institution d'encadrement de la classe ouvrière, consentante parce qu'intégrée dans le jeu des mécanismes de participation, et cela au profit de la capitalisation de l'économie nationale » ;

2) « L'autogestion, en tant que tentative de prolongation d'un climat et de relations de travail mis en cause par la croissance industrielle, a constitué un mécanisme de maintien de la paix sociale pendant la phase d'industrialisation de base du pays » ;

3) Les organes d'autogestion comme instrument de sélection, ont permis de dégager une "nouvelle classe" qui s'est progressivement installée et a renforcé son pouvoir. Ainsi « la démocratie limitée à la base n'a pu contrôler les activités des hommes situés aux niveaux moyen et élevé du pouvoir » que la libéralisation avait d'ailleurs multipliés.

Eric BOUSSAGEON et Martine BERNARD-JOUNEAU.

gime socialiste, l'économiste polonais Wlodzimierz Brus (5) répartit en 3 groupes les décisions économiques :

— le groupe des décisions macro-économiques de base, qui, en règle générale doivent avoir le caractère de décisions directes prises à l'échelon central ;

— Les décisions touchant à la structure individuelle de la consommation pour un revenu donné, ainsi que les décisions touchant au choix de la profession et au lieu de son exercice, qui, en règle générale (sauf période exceptionnelle), doivent être décentralisées et réalisées par l'intermédiaire du marché ;

— les autres décisions, dont il est plus difficile de donner une définition générale, bien qu'on les désigne souvent comme étant les « décisions économiques courantes » (touchant au volume et à la structure de la production dans les différentes entreprises et branches, au volume et à la structure des dépenses de production, aux circuits de vente et aux sources d'approvisionnement, aux investissements mineurs, aux modes détaillés de rémunération des travailleurs, etc...).

C'est dans la mesure où les décisions de ce 3e groupe seront effectivement décentralisées qu'il y aura possibilité d'autogestion ; mais la frontière est difficile à tracer entre les décisions du groupe I et du groupe III et l'évolution de la planification en Yougoslavie depuis 1950 montre bien les difficultés auxquelles on se heurte en ce domaine.

1950 - 1965 : L'AUTOGESTION YOUGOSLAVE CHERCHE SA PLACE A L'INTERIEUR DU SYSTEME PLANIFIE

Si en 1949 les dirigeants yougoslaves décident de remplacer la direction administrative et centralisée de l'économie par l'autogestion, c'est à la fois pour tenter de ranimer la production qui périclite sous l'effet d'un excès de centralisation imposant aux pays des objectifs sans rapport avec les possibilités et également pour rendre courage et confiance aux travailleurs. Mais les habitudes de la bureaucratie économique ne se perdent pas en un seul jour, aussi l'autogestion ouvrière va devoir lutter pour se libérer des multiples entraves qui limitent l'autonomie de l'entreprise.

1) Les petits plans dans le grand

La nouvelle loi sur la planification de 1951 s'efforce de combiner le caractère toujours impératif du plan central (plan de la Fédération) avec les plans des autres communautés socio-politiques (Républiques - arrondissements - villes - on parlera plus tard des communes) et avec les plans des entreprises.

« Par une série d'instruments (dits proportions) relatifs à la production et à la répartition, les plans sociaux déterminaient les voies de développement des forces productives matérielles et la répartition du revenu national. Ces proportions, c'était AUX POUVOIRS FEDERAUX de les préciser... tandis que les autres communautés socio-politiques étaient tenues de les adapter dans leurs propres plans et de les appliquer. Dans ce cadre, les entreprises... étaient libres de gérer leurs affaires d'une manière indépendante, conformément à leurs droits et devoirs fixés par les lois et les autres prescriptions » (6).

2) L'Etat "grand investisseur"

Pour faire respecter les "proportions" fixées dans le plan fédéral, l'Etat va disposer de moyens efficaces notamment en matière d'investissements. Jusqu'en 1953, le budget de l'Etat est l'unique source d'investissement. Par la suite la situation va évoluer, mais jusqu'en 1964 l'Etat prélève une part considérable des revenus des entreprises limitant ainsi leurs possibilités de s'autofinancer.

Le prélèvement s'effectue sous diverses formes : — impôt sur le chiffre d'affaires — contribution sur le revenu des entreprises — intérêt de 6 % sur les fonds fixes (capital) que le collectif ouvrier a à sa disposition pour produire — impôt foncier — impôt extraordinaire que l'entreprise paie en raison de la situation de tel ou tel marché...

Ces ressources alimentent notamment des fonds d'investissement au niveau de la fédération, de la République ou de la Commune. L'entreprise voulant procéder à un investissement sollicite un crédit auprès de ces fonds ; l'Etat dispose ainsi d'un moyen efficace de contrôle et d'orientation des investissements.

Avec ce système l'Etat prélevait, encore dans les années 62-63, 60 % des revenus de l'entreprise, ne laissant à sa disposition que 40 % et même beaucoup moins dans certaines industries (Papier 30 % extraction et raffinage du pétrole : 17,8% — tabac : 15 %).

Dirigeant l'investissement, modulant la fiscalité pour favoriser telle branche ou telle autre, l'Etat a véritablement le moyen d'orienter l'économie, d'autant plus qu'il dispose d'autres cordes à son arc.

3) Orientation par les prix

Durant la période de planification centralisée, seul subsiste le marché de quelques produits agricoles. La mise en place de l'autogestion ne rétablit pas le marché immédiatement, il faut attendre 1955 pour qu'on puisse véritablement parler de marché.

Traitant des rapports du marché et du plan, un manuel d'économie politique yougoslave écrit : *« Dans notre pays, le plan social doit assurer les directions fondamentales de développement économique, son unité et son harmonie, et réaliser en même temps les objectifs politiques et économiques correspondants. Cependant le plan même le plus parfait n'épuise pas toutes les nombreuses possibilités, formes et initiatives de développement spontané des forces productives. La planification ne doit pas entrer dans les détails superflus, ce qui étoufferait l'initiative et l'élan créateur des masses... Les nécessités exigent qu'au côté du plan, existent aussi des actions spontanées dans le développement économique... C'est pourquoi l'existence du marché et l'action de ses lois permettent l'initiative des individus et des collectivités de travail... Cependant, on le sait, la communauté doit limiter jusqu'à un certain point l'action du marché par des mesures appropriées de l'intervention administrative... afin qu'il contribue en définitive à la réalisation des objectifs planifiés de la politique économique... Car l'action tout à fait libre des lois économiques conduirait à l'anarchie et représenterait une menace pour le développement économique du pays ».*

Le marché qui fonctionne en Yougoslavie de 1955 à 1965 est un marché assez particulier, non seulement parce qu'environ 1/3 seulement des prix sont libres en 1962, les autres étant soit plafonnés, soit contrôlés, mais encore parce que les conséquences de l'ère stalinienne ne sont pas effacées. En effet avant 1949, l'Etat fixant les prix l'avait fait de manière à diminuer au maximum, souvent même au-dessous du seuil de rentabilité, ceux de l'énergie, des produits agricoles, des matières premières, des transports, des logements. Il avait par contre surestimé les prix des produits industriels afin d'encourager l'industrialisation. Malgré la transformation profonde du système économique en 1950, l'Etat a eu tendance à maintenir les rapports de prix fixés précédemment dans le but de favoriser l'accumulation dans l'intérêt presque exclusif de l'industrialisation accélérée.

4) Une certaine politique des revenus

Jusqu'en 1957 l'un des "instruments fondamentaux" pour la réalisation du plan que

(5) « Problèmes généraux du fonctionnement de l'économie socialiste ». F. Maspero, 1968, p. 86-87.

(6) Kruno MENEGHELLO-DINCIC : « Les expériences yougoslaves d'industrialisation et de planification ». CUJAS, 1970, p. 39.

prévoit la loi de 1951, c'est la fixation du fonds des revenus du personnel (traduisez la masse salariale).

Cette situation cesse en 1957, mais les pouvoirs publics communaux conservent un droit d'intervention. Voyons comment.

Le gouvernement fédéral fixe des taux minimas, tandis qu'un accord collectif détermine une fourchette de rémunération pour des emplois types. L'accord est passé entre l'organisation syndicale et l'organisation économique de la branche considérée. C'est à l'intérieur de ce cadre qu'intervient la fixation, dans l'entreprise, des salaires réels. Le Comité de gestion ayant établi un projet, le soumet aux salariés pour avis, puis le projet passe devant 3 instances : le conseil ouvrier de l'entreprise — la section syndicale — le comité populaire de la commune. Selon un rapport des Nations-Unies : « *Le Conseil aura intérêt à fixer des taux aussi élevés que possible, réduisant ainsi son assiette fiscale ; le syndicat cherchera à sauvegarder une certaine égalité des taux de paie pour des emplois identiques ou similaires d'une entreprise à l'autre... la commune elle, aura intérêt à maintenir les salaires à des niveaux inférieurs, car elle ne perd pas de vue les garanties auxquelles elle est tenue : elle doit en effet venir en aide à l'entreprise si celle-ci a des difficultés financières* ».

Notons aussi qu'à l'époque la commune intervient conjointement avec le conseil ouvrier dans la nomination du directeur. Celui-ci est donc à la fois l'exécutif des institutions d'autogestion et le représentant de la collectivité locale — à ce dernier titre, il veille à la légalité des décisions prises d'où le droit de veto suspensif qu'il possède vis-à-vis de toute décision des organes d'autogestion qui viole la loi ou les règlements.

5) La Ligue des communistes

L'analyse des institutions et des techniques dans un régime communiste ne doit jamais faire abstraction d'un élément fondamental de ce type de régime : le parti unique. Ce parti devenu la Ligue des Communistes a eu maintes fois pour rôle de faire pénétrer et accepter dans l'entreprise les points de vue et les objectifs économiques des pouvoirs centraux.

Selon A. Meister c'est au rôle de la Ligue que l'on doit le fait qu'au cours des années 50, il n'y ait pas eu plus de conflit entre les entreprises et les comités populaires des communes chargés de les contrôler. « *Dans la mesure où le leadership dans l'entreprise est le même que celui de la commune, appartenant à un même groupe idéologique fortement discipliné, le contrôle de la commune devient un autocontrôle de la part de l'entreprise elle-même : à l'extrême, les dispositions légales concernant les prérogatives communales ne sont nécessaires que dans le cas où ce leadership commun à la commune et à l'entreprise est divisé ou affaibli. L'entreprise apparaît donc autonome justement à cause de cette concentration du pouvoir dans les mains des animateurs membres de la Ligue. Et plus cette concentration du pouvoir sera grande, plus l'autonomie de l'entreprise sera forte (moins souvent la commune devra y intervenir) ; et plus sera forte l'autodiscipline des membres de la Ligue au pouvoir dans l'usine, moins nécessaires seront les interventions extérieures* » (7).

LES DISCUSSIONS DES ANNEES 1962 - 1965

Après des années de « vaches relativement grasses », la Yougoslavie connaît en 61-62 une récession suivie en 64-65 d'une période d'inflation. Ces années de « vaches maigres » vont être l'occasion d'une remise en question des mécanismes de planification.

Au cours de colloques d'économistes, de même que dans les discussions au sein de la Ligue ou des syndicats, on critique l'orientation de la planification qui apparaît en opposition flagrante avec la réintroduction du marché, mais surtout en contradiction avec l'autogestion ouvrière du fait de la prépondérance du plan central en matière de répartition des investissements.

Un économiste participant au colloque de Zagreb insiste sur le fait que « *la planification sociale sous le régime de démocratie socialiste et de gestion sociale, ne peut être que le processus démocratique de confrontation mutuelle et la coordination sur un plan d'égalité des plans de tous les agents des activités économiques en vue de trouver en commun les solutions optimales* ». On remet donc en cause la prépondérance du plan central par rapport aux plans particuliers.

Cela va se concrétiser à la fois dans la Constitution de 1963 et dans la réforme économique de 1965. En vertu de la Constitution, la planification est accomplie par les travailleurs des organisations de travail en tant que responsables de la production et du travail social, et par les communautés sociales et politiques dans l'accomplissement de leurs fonctions sociales et économiques.

« *Il s'ensuit que les facteurs décisifs de la nouvelle planification sont les collectivités de travailleurs et leurs entreprises, ainsi que leurs plans, la communauté se limitant à orienter, harmoniser et encourager, par ses plans et autres moyens, le développement de l'économie...* » (8).

Par ailleurs une résolution de l'Assemblée fédérale prise en 1964 souligne que les communautés socio-politiques doivent cesser de s'occuper de l'accumulation et de la répartition directe des ressources sociales et que « *les organisations de travail doivent devenir les facteurs principaux des investissements* ».

En ce qui concerne les rôles respectifs de la planification et du marché, il ne ressort rien de bien précis des discussions, tant au sein de la Ligue des communistes qu'au sein de la Confédération des syndicats. Cependant une résolution du Comité central de la Ligue considère que « *le procédé actuel de fixation des prix par voie administrative ne correspond pas à nos rapports socio-économiques. Le maintien prolongé de ce système provoquerait diverses perturbations comme la production et le marché les ressentent déjà... La formation libre des prix est directement liée à la libéralisation progressive de tous les échanges avec l'étranger...* ».

L'unanimité ne se fit pas parmi les dirigeants de la Ligue sur la nécessité d'un nouveau système. Les partisans d'une évolution se recrutèrent principalement parmi les dirigeants slovènes et croates représentant en gros les régions les plus développées qui n'entendaient pas qu'on continue d'employer des méthodes valables seulement dans le cadre du sous-développement ; tandis que des Serbes s'opposaient à eux au nom de la défense des sous-développés qui d'ailleurs curieusement se tenaient à l'écart de la controverse.

LE NOUVEAU SYSTEME DE PLANIFICATION

Selon un économiste yougoslave à qui nous emprunterons l'essentiel de la description du nouveau système (9), l'économie nationale est un système composé de sous-systèmes plus ou moins indépendants mais à la fois liés entre eux et liés au système d'ensemble. L'indépendance des sous-systèmes est nécessaire à l'efficacité de leur fonctionnement, d'où le rôle accru du marché.

La planification globale a aussi bien pour but d'assurer le fonctionnement autonome des sous-systèmes, que celui d'inciter les

(7) A. MEISTER : « Où va l'autogestion yougoslave », Ed. Anthropos, 1970, p. 105.

(8) Kruno MENEGHELLO-DINCIC : op. cit., p. 225.

(9) Dusan COBELJIC : « Le mécanisme de coordination du plan national et des plans des entreprises en Yougoslavie », Revue Economique, mai 1970, p. 353-367.

L'Etat n'a-t-il qu'à permettre la libre activité des unités autogérées, l'harmonie résultant de la recherche par chacune de leur propre intérêt ?

entreprises et autres agents à orienter leur activité conformément aux objectifs de l'économie nationale. Car tout processus de développement comporte des contradictions résultant en particulier de l'indépendance des sous-systèmes et du fait qu'ils ont leurs intérêts propres. Pour résoudre rationnellement ces contradictions l'intervention de la société et l'établissement de mécanismes compensateurs est indispensable. De là découle la nécessité d'une interaction du plan et du marché.

Tout le problème est de lier les choix des entreprises à la discipline du plan par un certain mécanisme comprenant d'une part un ensemble de règles légales fixant droits et obligations des organes de gestion et d'autre part un ensemble d'indicateurs exprimant la politique économique de l'ensemble de la collectivité. Ce mécanisme fait appel à un certain nombre d'instruments.

Place des finances publiques

La fiscalité des entreprises a été considérablement allégée afin d'accroître leurs possibilités d'investissement. On a voulu porter la participation des entreprises et des banques à 70 % des investissements et limiter à 30 % la part des collectivités et autres agents.

Les pouvoirs publics gardent cependant la possibilité de favoriser certains bénéficiaires : primes ou dotations — modifications des charges d'intérêt ou des barèmes fiscaux. Les finances publiques interviennent donc comme instrument d'orientation dans le cadre du Plan. Notons par exemple que le Plan 66-70 prévoyait une aide directe ou indirecte de l'Etat à certains secteurs-clés (énergie - acier - ciment - agriculture). Par ailleurs la Fédération continue à exercer des compétences directes dans la recherche scientifique ; elle dispose d'un Fonds fédéral de développement des activités scientifiques.

Les banques et le financement des investissements

Celui-ci est assuré à la fois par autofinancement, les entreprises disposant de ressources accrues et par le crédit. De ce point de vue, les banques sont appelées à jouer un rôle essentiel. En accordant les crédits elles doivent « avoir en vue l'efficacité de l'investissement ». Le sens du "taux de rendement" est d'orienter les capitaux vers les emplois les plus rentables. La banque doit aussi considérer la solvabilité du client. Une réorganisation des banques a été réalisée en 1966 afin de leur permettre de mieux remplir le rôle qui leur est dévolu. Les fondateurs sont conjointement les entreprises et les communautés socio-politiques.

Afin d'encourager les dépôts (ou l'épargne) des entreprises, le plan précise que les banques leur paient un intérêt, voire même un certain intéressement lorsque les fonds sont utilisés ailleurs. L'Etat participe à certains crédits bancaires, soit directement, soit indirectement en se chargeant d'une partie des intérêts.

Politique des prix

Dans la définition des prix, on entend faire une part accrue à la demande et à l'offre, mais l'Etat se réserve cependant le moyen d'intervenir. Plus que par des interventions directes de la Fédération ou des Républiques, c'est une action indirecte qui est préconisée : importation de produits en cas de pénurie — stockage et déstockage s'il y a simplement défaut d'ajustement — politique du crédit — politique fiscale...

Il s'agit aussi de lutter contre la position de certains collectifs ouvriers exploitant des positions de monopole pour fixer des prix trop élevés : dans ce cas il n'y a guère que le contrôle des prix qui peut être efficace. Il faut cependant veiller pour que l'intensité de ce contrôle ne contredise pas la liberté de gestion qui repose sur l'existence d'agents indépendants entretenant entre eux des relations libres.

Tels sont les instruments essentiels de la nouvelle planification. Certains comme A. Meister en concluent à une "déplanification" (10). D'autres comparent le nouveau type avec la "Planification à la Française" (11) telle qu'elle fonctionnait au moins jusqu'au 5e Plan et qu'elle avait été définie par P. Massé (planification incitative).

Il est certain qu'il existe parmi les partisans de l'autogestion des courants qui semblent exclure la planification. Lorsqu'on nous parle de **« l'Etat conçu en tant qu'instrument devant assurer les préalables nécessaires au déroulement de la libre activité des producteurs associés »** (12) n'exclut-on pas l'existence possible d'un projet global de société dont la planification constitue un élément essentiel ? L'Etat autogestionnaire, un peu à l'image de l'Etat libéral, n'a-t-il qu'à permettre la libre activité des unités autogérées, l'harmonie résultant de la recherche par chacune de leur propre intérêt ?

Il ne semble pas qu'on en soit à ce stade en Yougoslavie. Pour juger de l'efficacité du nouveau type de planification il faudra considérer dans quelle mesure il sera capable de s'opposer aux égoïsmes de groupe — de promouvoir un développement relativement équilibré entre les diverses républiques, certaines ayant des niveaux de développement très différents — de développer les investissements collectifs et de s'opposer aux tendances qui privilégient par trop la consommation individuelle. Restera d'ailleurs posé le problème de l'élaboration démocratique de la planification qui n'est nullement résolu en Yougoslavie.

Michel BRANCIARD.

(10) A. Meister : op. cit., p. 353.
(11) Kruno MENEGHELLO-DINCIC : op. cit., p. 221.
(12) Najdan PASIC : « Aperçu critique des différentes conceptions de l'autogestion », in cahier n° 8 de la revue "autogestion", juin 69, n° consacré à la Yougoslavie.

VIVANTE ÉDUCATION

230 ANNÉE 1971-1972
FÉVRIER 1972

DOSSIER AUTOGESTION

2. Bibliographie à propos d'autogestion.

3. L'avenir est-il à l'autogestion. *J. Roussel.*

4. Savez-vous ce qu'est une classe en autogestion ? *P.Y.*

5-6-7. Vers l'autogestion à l'école. *P. Yvin.*

7-8-9-10. L'autogestion à l'école : sérieux ou bla-bla-bla ? *D. Le Blay.*

11-12-13. L'autogestion divise la gauche. *J.-M. Evanno.*

14-15. L'autogestion, ici et maintenant. *J.-M. E.*

16-17-18-19. A propos de l'autogestion yougoslave. *E. Boussageon.*

20-21-22-23. Planification d'une autonomie autogérée. *M. Branciard.*

PHOTOS. Couverture : photo Unesco.

Pages 5 et 9 : photos I.N.R.D.P., Jean Suquet. — Page 12 : photo Specta-film.

ABONNEMENTS

De soutien	40 F
Ordinaire	25 F
Normaliens	14 F
Prix du numéro ordinaire	3 F
Prix du numéro spécial	4 F

Les abonnements-étranger sont au même tarif. Les frais postaux sont facturés en plus si l'on demande l'envoi par avion.

VIVANTE EDUCATION. C.C.P. 4867.70, Paris. 18, rue E.-Lacoste, Paris-12e. Tél. DID. 16.60.

COMITE DE REDACTION

Jean DUMONT - Jean-Michel EVANNO - Andrée FABRE - Monique JUDENNE - Daniel LE BLAY - Janine et Jean-Marie MARQUAILLE - Jeannette ROUSSEL - Jean TRENTESAUX.

Gérant : Jacques CAPELLE

Imp. Centrale de l'Artois, Arras.